

# ANNEXE 2

## DISPOSITIONS FINANCIÈRES

TARIFS 2024 / 2025

### BARÈME APPLICABLE À COMPTER DU 01.07.2023

#### • ENGAGEMENTS (PAR ÉQUIPE)

FOOTBALL DES U 11 *	7,10 €
FOOTBALL DES U 13 *	11,20 €
COUPE DES YVELINES	22,00 €
EQUIPE U 6 et U 7 (PAR CLUB)	12,20 €
ÉQUIPES U 8 à U 9 (PAR CLUB)	12,20 €
ÉQUIPES U 15F à 8, U18F à 8, Seniors F à 8	15,20 €

\* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

#### • FEUILLES DE MATCH

EN RETARD : CHAMPIONNAT / COUPES	11,00 €
IRREGULIERE (Absence ou mauvais N° de match)	14,00 €
DE COMPLAISANCE	300,00 €
NON ENVOI (FEUILLE DE MATCH PAPIER)	51,50 €
MANQUE DÉLÉGUÉ (ANC. / C.D.M. / SENIORS D.A.M.)	20,00 €
MANQUE DIRIGEANT RESPONSABLE (JEUNES)	20,00 €
LICENCE(S) MANQUANTE(S) (par licence) (au maximum 8 pour une même équipe)	8,00 €

#### • COURRIER

COURRIER SANS RÉFÉRENCE DE MATCH (Date - N° - Division - Groupe - Catégorie)	8,00 €
DEMANDE DÉROGATION CALENDRIER HORS DELAI	18,00 €
ENVOI COURRIER « R » OU « R avec A.R. » (convocation, notification)	5,00 €

#### • AMENDE AFFRANCHISSEMENT

AMENDE	8,00 €
+ TAXE D’AFFRANCHISSEMENT À L’IDENTIQUE	

#### • DROITS\*

(Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France)

DROIT DE CONFIRMATION DE RÉSERVES OU DE RÉCLAMATION OU LIE A UNE DEMANDE D’EVOCAION (DISTRICT OU LIGUE)	43,50 €
RÉSERVES OU RECLAMATION OU DEMANDE D’EVOCAION FONDÉE(S) :	
CLUB FAUTIF	43,50 €
DROIT D’APPEL DISTRICT OU LIGUE (Commission d’Appel Départementale)	64,00 €
FRAIS DE PROCEDURE EN CAS D’APPEL EN MATIERE DISCIPLINAIRE DISTRICT (Commission d’Appel Départementale) OU LIGUE (Commission Régionale d’Appel)	125,00 €

\* Le montant des droits sera porté au débit du compte du club réclamant ou appelant, sauf si le club s’est vu notifier une décision du Bureau du Comité de Direction du District, ou de la Ligue, exigeant, du fait que le compte du club est débiteur, que le droit de confirmation, de réclamation ou d’appel (ou les frais de dossier) soit joint à la confirmation des réserves, à la réclamation ou à l’appel.

Dans ce cas, en cas d’absence de droit ou de versement insuffisant, le club a la possibilité de régulariser sa situation dans les 8 jours qui suivent la demande de régularisation faite par l’instance chargée de l’examen des réserves, de la réclamation ou de l’appel.

Les frais exposés à l’occasion de la procédure disciplinaire sont mis à la charge du club sanctionné ou du club auquel appartient le licencié sanctionné, et sont portés au débit du compte de ce club.

- **OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES**

LICENCIÉ EXCLU *	30,00 €
AVERTISSEMENT *	8,00 €
<b>CARTON BLANC</b>	<b>12,00 €</b>
SUSPENSION DE TERRAIN FERME OU AVEC SURSIS	Voir le Barème Disciplinaire
ABANDON DE TERRAIN	17,00 €
RAPPEL AUX DEVOIRS DE SA CHARGE	17,00 €

\* Ces montants sont fixés par la Ligue de Paris-Ile de France

- **PARTICIPATION AUX DIVERSES PUBLICATIONS (clubs engagés en District)**

CLUBS DE DEPARTEMENTAL 1 ou Supérieur	160,00 €
CLUBS DE DEPARTEMENTAL 2 ET 3	130,00 €
CLUBS DE DEPARTEMENTAL 4 ET 5	110,00 €
AUTRES CLUBS S'ENGAGEANT DANS UNE AUTRE COMPETITION DE DISTRICT	90,00 €

- **FORFAITS - TOUTES CATÉGORIES**

DECLARÉ AVANT LE DEBUT DE LA COMPETITION	31,00 €
RETARD	20,00 €

- **CHAMPIONNATS SENIORS D.A.M., C.D.M., FUTSAL ET ANCIENS TOUTES DIVISIONS, CRITERIUM DU LUNDI SOIR ET CHAMPIONNATS FEMININS <sup>1</sup>**

1 <sup>er</sup> FORFAIT	31,00 €
2 <sup>ème</sup> FORFAIT	37,50 €
3 <sup>ème</sup> FORFAIT*	41,50 €
+ FORFAIT GENERAL	72,00 €

- **CHAMPIONNATS DES JEUNES 2**

1 <sup>er</sup> FORFAIT	24,00 €
2 <sup>ème</sup> FORFAIT	27,50 €
3 <sup>ème</sup> FORFAIT*	33,50 €
+ FORFAIT GENERAL	57,00 €

- **FOOTBALL D'ANIMATION (U 11, U 11 F, U 13 et U 13 F)**

1 <sup>er</sup> FORFAIT	13,00 €
2 <sup>ème</sup> FORFAIT	21,50 €
3 <sup>ème</sup> FORFAIT*	26,50 €
+ FORFAIT GENERAL	34,00 €

\*auquel s'ajoute l'amende correspondant au forfait général de cette catégorie.

- **FORFAITS COUPES DES YVELINES TOUTES CATÉGORIES**

AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES	36,00 €
HUITIEME DE FINALE	46,00 €
QUART DE FINALE	71,00 €
DEMI-FINALE	151,00 €
FINALE	351,00 €

Pour tout forfait non avisé (toutes compétitions et toutes catégories), l'amende est majorée de 11,00 €.

<sup>1</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris, l'amende pour forfait est triplée, mais en Championnats Seniors D.A.M., elle est fixée à :

. 250 € en Départemental 1 et en Départemental 2,  
. 150 € dans les autres Divisions.

<sup>2</sup> Dans les 3 dernières journées de Championnat, matches remis compris (toutes catégories *de jeunes*), l'amende pour forfait est triplée.

• **FORFAITS COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES**

PLATEAU QUALIFICATION

Avisé.....	100,00 €
Non avisé .....	150,00 €
Forfait en cours de plateau.....	200,00 €

FINALE

Avisé.....	150,00 €
Non avisé .....	300,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

• **FORFAITS COUPE DES YVELINES FUTSAL SENIORS**

AU COURS DES TOURS ELIMINATOIRES.....	36,00 €
HUITIEME DE FINALE.....	46,00 €
QUART DE FINALE .....	71,00 €
DEMI-FINALE.....	151,00 €
FINALE.....	351,00 €

En cas de forfait, les frais d'arbitrage sont mis à la charge du club dont l'équipe est déclarée forfait.

• **DIVERS**

ABSENCE A LA REUNION DE PREPARATION D'UN EVENEMENT ORGANISE PAR LE DISTRICT

.....	50,00 €
ABSENCE EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION (SAUF PRODUCTION D'UN JUSTIFICATIF).....	15,00 €
ABSENCE NON EXCUSÉE À CONVOCATION D'UNE COMMISSION.....	30,00 €
NON-PRODUCTION D'UN RAPPORT DEMANDE PAR UNE COMMISSION .....	20,00 €

ABSENCE NON EXCUSÉE OU DESISTEMENT TARDIF (- de 72 H) À UN STAGE DE FORMATION :

(FRAIS D'INTENDANCE AVEC HÉBERGEMENT) .....	Coût réel de la prestation
(FRAIS D'INTENDANCE SANS HÉBERGEMENT) .....	50,00 €

FRAIS DE RECHERCHE POUR CONTESTATION INFONDÉE D'UNE AMENDE.....

.....	5,00 €
ABSENCE DE TRAÇAGE DE LA ZONE TECHNIQUE, LORSQU'ELLE EST EXIGÉE....	20,00 €
ABSENCE DE PIQUET(S) DE COIN .....	5,00 €
PIQUET(S) DE COIN NON RÉGLEMENTAIRE(S).....	5,00 €
ABSENCE DE DRAPEAU(X) DE TOUCHE .....	5,00 €
ABSENCE DE BALLON(S) SUR TERRAIN NEUTRE .....	15,00 €
EXERCICE DE FONCTIONS OFFICIELLES PAR UNE PERSONNE NON LICENCIÉE OU PAR UN LICENCIÉ SUSPENDU .....	90,00 €
FRAUDE SUR L'IDENTITÉ D'UN JOUEUR (par joueur) .....	300,00 €
INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE LICENCIÉ(S) SUSPENDU(S) (par licencié) .....	80,00 €
PARTICIPATION IRREGULIERE EN CATÉGORIE INFÉRIEURE.....	90,00 €

INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH DE JOUEUR(S) OU DE DIRIGEANTS :

. NON LICENCIÉ(S) DANS LE CLUB (par joueur ou dirigeant) .....	100,00 €
. NON QUALIFIÉ(S) (par joueur).....	24,00 €

PARTICIPATION IRREGULIERE (par joueur) .....

.....	25,00 €
NON-RESPECT PAR LE CLUB RECEVANT DES OBLIGATIONS FIXEES A L'ARTICLE 20.5 DU REGLEMENT SPORTIF, EN CAS D'ARRETE MUNICIPAL TARDIF .....	30,00 €
JOUEUR REFUSANT UNE SELECTION D.Y.F .....	70,00 €
NON-PARTICIPATION AUX ACTIONS TECHNIQUES .....	38,00 €
UTILISATION, SANS ACCORD ÉCRIT DU CLUB, D'UN JOUEUR POUR UNE RENCONTRE AMICALE ORGANISÉE PAR UN AUTRE CLUB.....	60,00 €
PARTICIPATION IRREGULIERE D'UN JOUEUR À PLUS D'UNE RENCONTRE (MINIMUM) .....	90,00 €

NON RETOUR AUX DATES FIXÉES DES COUPES ET CHALLENGES ..... 300,00 €  
(OU RESTITUTION EN MAUVAIS ETAT)  
ABSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (la voix) ..... 10,00 €

INDEMNITES D'ARBITRAGE (cf. article 19 du Règlement Sportif) :

. RETARD DU PAIEMENT AU DISTRICT EN CAS DE REFUS D'AUTORISATION DE  
PRELEVEMENT ..... 50, 00 €  
. REJET DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ..... 50, 00 €  
+ les frais de rejet de prélèvement  
. RETARD DU PAIEMENT AU DISTRICT APRES REJET DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE  
..... 50,00 €

ABSENCE EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe) ..... 5,00 €  
ABSENCE NON EXCUSEE AUX PLATEAUX (par équipe) ..... 15,00 €  
NON-RETOUR FEUILLE DE PLATEAU ..... 20,00 €  
REFUS D'ORGANISER UN PLATEAU ..... 35,00 €  
INFRACTION AU REGLEMENT SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE ..... voir  
l'Annexe 10  
FRAIS DE CLASSEMENT D'UN TERRAIN ..... 40,00 €

Etc ... (laissé à l'initiative du Directeur)

Pour non-règlement des sommes dues dans le délai fixé, il sera appliqué une pénalité de retard de  
10% par mois, chaque mois commencé étant dû.

#### • **INDEMNITES D'ARBITRAGE**

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres et Arbitres-assistants opérant pour le  
compte du District des Yvelines en football à 11

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match, pour les Arbitres et Arbitres-  
assistants ..... 31,50 €
- pour les matches de U 16 ..... 26,50 €
- pour les matches de U 14 ..... 21,50 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres Futsal

- ✓ 1 arbitre désigné
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40  
minutes) ..... 16,50 €
- ✓ 2 arbitres désignés
- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage, par arbitre ..... 33,00 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée, par arbitre  
(durée : 40 minutes) ..... 11,00 €

Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres du Criterium du Lundi soir

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée : 40  
minutes) ..... 25,50 €

**Barème des indemnités de déplacement et de match des Arbitres des Criteriums**

- Indemnité de déplacement, quel que soit le kilométrage ..... 48,50 €
- A cette indemnité de déplacement, s'ajoute une indemnité de match par rencontre dirigée (durée :  
40 minutes) ..... 25,50 €

Barème des indemnités de déplacement des Arbitres des Plateaux Futsal

- Plateau Futsal Jeunes .....	79,00 €
- Plateau Futsal Seniors .....	96,00 €
- Double Plateau sur même lieu et même date .....	114,00 €

Barème des frais de déplacement des Délégués et Observateurs en Arbitrage opérant pour le compte du District des Yvelines

- Frais de déplacement, quel que soit le kilométrage .....	48,50 €
--	---------